



NOTE AUX RÉDACTIONS

GROUPE

Bilan de fin de négociations sur l'accompagnement des salariés à la suite des annonces concernant les sites de Cholet et de Vannes

- **Un climat de dialogue constructif et engagé autour d'un objectif commun : améliorer les dispositifs initialement proposés.**
- **Des évolutions concrètes et très significatives des mesures concernant les 3 volets de l'accompagnement : mobilité externe, mobilité interne, fins de carrière correspondant aux meilleures pratiques françaises existantes.**
- **Un accord ouvert à signature jusqu'au 24 mars.**

« Durant toute la période de négociations, nous avons fait le choix de ne pas nous exprimer publiquement pour nous concentrer sur le dialogue avec les organisations syndicales. Comme vous le savez, et c'est bien normal dans un moment aussi sensible, des tensions ont pu survenir, notamment sur les sites.

Nous avons conscience que les salariés des sites de Cholet et de Vannes ont été éprouvés par l'annonce des projets de fermeture et par l'attente des résultats de la négociation.

Nous espérons que l'aboutissement de cette étape très importante permettra de les rassurer sur la solidité des mesures d'accompagnement, ainsi que sur le respect de l'engagement du Groupe : apporter à chacun d'entre eux une solution adaptée pour construire leur futur parcours. » a déclaré Alain Robbe, Directeur des relations sociales France du groupe Michelin.

Des négociations intenses et un dialogue social engagé et mature

- Négociations et dialogue social : les négociations se sont déroulées dans un climat de dialogue constructif, avec un engagement fort des représentants syndicaux pour améliorer les dispositifs proposés.
- Mesures d'accompagnement : les discussions ont permis de consolider de façon très significative les mesures d'accompagnement pour les salariés, couvrant la mobilité externe, la mobilité interne et le dispositif de fins de carrière.
- Un plan d'accompagnement solide : les trois mois de négociations ont abouti à un plan d'accompagnement complet, permettant aux salariés de se projeter efficacement et de rebondir sur leur futur professionnel.



GROUPE

Des mesures d'accompagnement revues très significativement à la hausse :

- Mobilité interne une prise en charge approfondie de tous les aspects de la mobilité géographique pour le salarié et sa famille :

Environ 12% du personnel des deux sites ont candidaté pour des postes proposés en mobilité interne, soit environ 150 personnes. Des mesures d'accompagnement financier et logistique sont prévues, telles que des indemnités de mobilité et d'aménagement, ainsi que des aides à la recherche de logement et d'emploi pour le conjoint.

À titre d'exemple, l'indemnité de mobilité interne représentera 40.000 € bruts, elle sera accompagnée d'autres dispositifs comme la prise en charge des frais de déménagement, d'une indemnité d'aménagement ainsi que des compensations supplémentaires liées à la situation familiale et au parcours professionnel dans l'entreprise.

- Fin de carrière, un dispositif pour faciliter la transition vers la retraite :

Il devrait concerner environ 15% des salariés, soit entre 150 et 180 personnes. Un dispositif pour faciliter la transition vers la retraite est mis en place, incluant une organisation de la transition avec une rémunération équivalente à 75% du salaire, des aides au déménagement et au rachat de trimestres. Des dispositions additionnelles seront mises en place, comme des aides au déménagement ou des indemnités spécifiques en fonction du parcours professionnel dans l'entreprise.

- Mobilité externe :

Environ 73% du personnel des deux sites pourraient être concernés par la mobilité externe.

Des mesures d'accompagnement ambitieuses sont prévues, telles que des congés de reclassement, des formations, et des indemnités compensatrices.

Parmi l'ensemble des mesures proposées et leurs évolutions, quelques exemples :

Aide à la reconversion professionnelle dans le cadre d'un congé de reclassement :

Congé de reclassement de 12 mois, majoré de 3 mois renouvelable pour les salariés de plus de 50 ans et les personnes en situation de handicap, pouvant être porté à 24 mois en cas de reconversion professionnelle à partir du 1er septembre. Allocation correspondant à 90% de la rémunération nette.



GROUPE

Indemnité de départ, elle comprendra :

- L'indemnité de licenciement (conventionnelle)
- Une indemnité supra légale : indemnité forfaitaire de 40 000 € bruts, majoration de 1250 euros par année d'ancienneté, majoration en fonction de l'âge : de 2 mois de salaire si le salarié a moins de 30 ans ; de 4 mois de salaire si le salarié a entre 30 et 40 ans ; de 5 mois de salaire si le salarié a entre 40 et 50 ans ; de 6 mois de salaire si le salarié a plus de 50 ans.
- Une indemnité spécifique pour les salariés ayant vécu précédemment une ou plusieurs mutations en raison d'une restructuration : entre 10 000 et 25 000 euros en fonction du nombre de mutations. Cette dernière disposition concernera également les personnels en mobilité interne ainsi que les salariés en fin de carrière.

Les réunions de négociation ont été focalisées sur le volet financier de l'accompagnement, ce qui nous apparaît tout à fait normal. La négociation a permis, par exemple, une augmentation très significative de 34% du montant de l'indemnité supra-conventionnelle.

Le montant global de l'accompagnement financier en fin de négociations est conforme aux engagements de Michelin et correspondant aux meilleures pratiques françaises existantes dans le cadre d'un PSE.

Au-delà des indemnités, notre objectif a été de trouver une solution positive et durable pour chacun des salariés. Cet engagement se traduit notamment par la mobilisation immédiate de ressources externes très importantes, hautement qualifiées et dans le cadre de cahiers des charges exigeants : Randstad RiseSmart, AlterHego, Via Humanis ou encore KPMG.

Un certain nombre de salariés ont déjà concrétisé leur nouveau projet professionnel : 45 salariés ont déjà trouvé un poste en interne et 25 salariés sont déjà en poste chez un nouvel employeur tout en restant évidemment bénéficiaires du dispositif d'accompagnement.



GROUPE

À propos de Michelin

Michelin construit un manufacturier leader mondial des composites et expériences qui transforment notre quotidien. Pionnier de la science des matériaux depuis plus de 130 ans, Michelin s'appuie sur une expertise unique pour contribuer significativement au progrès humain et à un monde plus durable. Grâce à sa maîtrise inégalée des composites polymères, Michelin innove constamment pour fabriquer des pneus de haute qualité et des composants critiques pour des secteurs aussi exigeants que la mobilité, la construction, l'aéronautique, les énergies bas carbone ou la santé. Le soin apporté à ses produits et sa connaissance intime des usages lui permettent de faire vivre à ses clients des expériences exceptionnelles, qu'il s'agisse de solutions basées sur les data et l'intelligence artificielle pour les flottes professionnelles, ou de la découverte des restaurants et hôtels remarquables que le Guide MICHELIN recommande. Basé à Clermont-Ferrand, en France, Michelin est présent dans 175 pays et emploie 129 800 personnes.

RELATIONS PRESSE DU GROUPE MICHELIN

+33 (0) 1 45 66 22 22

7 jours / 7

112, Avenue Kléber, 75016 Paris

www.michelin.com

Suivez toutes nos actualités sur X

@Michelin

<https://x.com/Michelin>

